

Résolution de la délégation de la République togolaise

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	l'instabilité politique engendrée par les coups d'États récurrents
L'Assemblée Générale,	
Alarmée	par le nombre important de coups d'États perpétrés ces derniers mois, particulièrement en Afrique (8 en moins 2 ans), où ont eu lieu presque la moitié des coups d'États mondiaux depuis 1950 (214 sur 486),
Constatant	que les pays voisins du Togo, tels que la Guinée, le Mali et le Burkina Faso, frappés récemment par de multiples coups d'États, peinent à atteindre une réelle stabilité politique,
Consciente	que ces coups d'États sont favorisés par l'extrême pauvreté des pays africains et le fort terrorisme présent dans ces pays,
Relevant	que l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme garantit à tout individu un ordre social et international qui permet l'accomplissement des droits et libertés onusiens,
Résolue	à promouvoir la stabilité politique des pays membres, en sachant que celle-ci est un gage de développement économique et social important, comme le prouve la République togolaise à travers son régime politique inchangé depuis 70 ans,
Décide	de mettre en place une organisation onusienne responsable de prévenir les potentiels coups d'États : <ul style="list-style-type: none">- en coordonnant des projets de lutte armée contre le terrorisme, principal déclencheur des coups d'États,- en mobilisant la Force de maintien de la paix des Nations Unies en cas de menace grave et imminente au régime politique en place,- en soutenant moralement la légitimité des régimes politiques en place quelle que soit leur nature.
Le texte français fait foi	

